

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne de prévention routière : « Dégivrez, inspectez et démarrez ! »

À partir du lundi 6 janvier 2025, la Police cantonale et les Polices communales vaudoises lancent une nouvelle campagne de sensibilisation pour rappeler l'importance capitale de rouler avec un véhicule parfaitement entretenu durant la période hivernale. Cette campagne vise à sensibiliser les automobilistes sur les règles de sécurité afin de prévenir les accidents de la route.

Durant la période hivernale, les conditions météorologiques accentuent le risque d'accident sur les routes. La neige et le givre recouvrent les voitures et les conditions de la route sont parfois pénibles. Afin de prévenir les accidents de la circulation, la Police cantonale et les polices communales vaudoises insistent auprès de la population pour conduire avec un véhicule en parfait état d'entretien, garantissant une visibilité et une sécurité optimales.

Avant de démarrer son véhicule, il est essentiel de dégager les dispositifs d'éclairage, les vitres, les rétroviseurs et le toit de la glace ou de la neige pour éviter les risques d'accident et respecter les autres usagers de la route. Les plaques d'immatriculation doivent être lisibles et les pneus en bon état. Le non-respect de ces règles peut entraîner le retrait du permis et l'immobilisation du véhicule jusqu'à sa remise en état.

Pour cette campagne de prévention routière, les Polices vaudoises reprennent le visuel de la Police cantonale valaisanne montrant un enfant regardant à travers le pare-brise partiellement dégivré "**Dégivre, protège leur sourire**". Plusieurs milliers d'affiches seront visibles dans tout le canton dès la semaine du 6 janvier. Les Polices cantonale et communales mèneront des actions préventives en distribuant des grattoirs, mais aussi répressives pour lutter contre les véhicules non conformes.

Pour plus de sécurité, voici des habitudes à mémoriser :

<https://votrepolice.ch/prevention-routiere/degivrer/>

- Dégivrez **toutes les vitres** et dégagez **la neige** de votre véhicule, également **sur le toit** ;
- Contrôlez de façon régulière le niveau du **lave-glace**. Vérifiez l'état des **essuie-glaces** ;
- **Adaptez la vitesse** au véhicule et à son chargement, et tenez compte des conditions de la route, de la circulation et de la visibilité ;
- **Arrimez** bien le **chargement** lors du transport de matériel sur le toit (skis, luge, surf ou tout autre objet). Le poids total ne doit pas dépasser la limite autorisée par permis de circulation ;
- Nous vous recommandons **d'équiper au mieux** votre véhicule pour l'hiver. En particulier, de vous munir de pneus d'hiver.

Lausanne, le 6 janvier 2025

Sgtme Florence Frei, chargée de communication, communication et relations aux citoyens
Police cantonale vaudoise, 079 597 86 29

Lt Michel Gandillon, rempli chef Division communication police Lausanne, 021 315 39 02